Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_116-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_116

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 15 octobre à dix-neuf heures et trente et une minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : vendredi 9 octobre 2026

Présents : 23
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, Mme Virginie HERVÉ, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 6
M. Jacques ERTLÉ a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DAVY
Mme Sabine NIEL a donné pouvoir à M. Alain BARBÉ
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à M. Patrice BEDEL
Mme Nadège GUINEHEUX a donné pouvoir à Mme Virginie HERVÉ
M. Paul BONDOT a donné pouvoir à M. Mickaël CHALMEL
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Jean-Michel GOIZET

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20261015-DEL_2026_116-DE

9- VALIDATION DU PROJET EDUCATIF

Rapporteur : Mme Maryline DUFEE

La CAF d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financements, invite les communes concernées à une auto-évaluation des actions menées et à la définition d'un projet éducatif.

Le PROJET EDUCATIF est un outil de coordination de la politique éducative de la commune. Il permet aux élus de définir des axes stratégiques à l'échelle locale et de mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'une vision commune, fondée sur la connaissance du développement de l'enfant, du nourrisson à l'adolescent.

Il donne un cadre général aux actions menées sur les différents temps de vie de l'enfant (école, accueil de loisirs, accompagnement à la scolarité, activités sportives, artistiques et culturelles), tout en laissant aux équipes éducatives la liberté de les décliner dans leurs projets auprès des enfants.

La ville de Pleurtuit étant concernée par ce renouvellement, nous nous devons de fournir les éléments demandés (dont le projet éducatif) pour la rédaction de la nouvelle convention qui précisera les modalités de financement de actions liées à l'enfant et à la jeunesse sur notre commune.

Les cinq thèmes proposés dans ce projet éducatif sont :

- La citoyenneté
- Le sport
- La culture
- Le rythme et les besoins de l'enfant
- Les liens intergénérationnels

Vous trouverez, en annexe à la présente délibération, le Projet Educatif proposé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 227-23 à R 227-26 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis de la commission « Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires » du 6 octobre 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE le Projet Educatif local proposé.

Adopté par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme Pageot) et 6 voix CONTRE (Mme Veyriès, M. Macé, M. Goizet, Mme Goues, Mme Derondier, M. Lemoine)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Michel GOIZET